



C E T R I

ANALYSE 2016  
décembre

Centre tricontinental

## NIGER : LA SOCIÉTÉ CIVILE FACE AUX MUTATIONS SOCIOPOLITIQUES

Mahaman Tidjani Alou

**Le Niger présente l'image d'un pays doté d'une société civile relativement active et visible. Cette réalité est le fruit d'une démarche lente, qui a fini par s'imposer à la faveur des événements qui ont ponctué la vie nationale. Indéniable et souhaitable, l'intervention progressiste des associations dans le champ sociopolitique n'empêche pas que le secteur demeure marqué par la dépendance, la personnalisation et un certain biais urbain.**

Si la société civile est véritablement née au cours des années 1990, dans la foulée de la démocratisation du pays, on peut aussi lui donner une origine plus lointaine. En effet, depuis le début des années 1960, au moment de l'accession du Niger à l'indépendance, on a pu relever l'existence d'associations d'obédience diverses. Elles prenaient alors le nom d'« amicales », mot plus convenable pour l'époque, mais qui marquait le début des premières structures associatives au sortir de la période coloniale. Il faut cependant surtout souligner la création de l'Union des scolaires du Niger (USN) en 1960. Cette organisation s'est imposée dès cette époque comme une force critique vis-à-vis du tout nouveau pouvoir. Elle maintient depuis lors cette attitude contestatrice à l'encontre des politiques menées par le gouvernement, notamment dans le domaine éducatif.

A la différence de l'USN, les associations existantes se manifestaient surtout dans les activités récréatives ou professionnelles. Elles ne peuvent en aucun cas être assimilées aux organisations de la société civile telles qu'elles évoluent actuellement. Celles-ci marquent leur existence dans les différentes arènes de la vie politique, économique et sociale. Elles sont surtout nées dans la mouvance de la conférence nationale souveraine du Niger, au cours des années 1990 et connaissent depuis lors des activités débordantes, renforcées par l'existence d'un cadre juridique favorable à l'échelle nationale et par le positionnement très favorable dont elles bénéficient au niveau des partenaires techniques et financiers du Niger, qui leur font une large place dans leur programme d'action.

### Quelques tendances distinctives de la société civile au Niger

Au Niger, la notion de société civile, omniprésente dans le discours politique, est devenue un emblème fort de la démocratie. En effet, les syndicats (étudiants et travailleurs) ont joué un rôle prépondérant dans son avènement. Par la suite, à des moments historiques précis, plusieurs associations et syndicats se sont distingués dans les arènes publiques, à travers le militantisme de leurs membres dans la défense de causes comme la démocratie ou encore dans la lutte contre la vie chère. De tels épisodes ont largement favorisé la visibilité de la société civile, en en faisant un acteur à part entière de la vie publique au Niger.

La société civile au Niger s'assimile à un ensemble d'organisations hétéroclites à buts différents. La fortune de l'expression n'empêche néanmoins pas que l'image de la société civile soit très ambivalente.

L'on a souvent dénoncé la tendance des membres dirigeants à la prévarication ou encore à la chasse au per diem. Cette propension bien réelle a favorisé la diffusion d'une image négative de la société civile que beaucoup ont assimilée à des organisations qui travaillent, non pas pour l'intérêt général, mais bien pour la seule promotion de leurs membres dirigeants. Mais il ne s'agit là que de l'une des faces de la société civile, qui est aussi perçue dans la vie publique comme un espace vertueux de militants désintéressés, opérant pour des buts collectifs et travaillant dans le sens de la promotion de l'intérêt général.

Six tendances fortes marquent la configuration de la société civile au Niger : la prolifération (1), la professionnalisation (2), le regroupement (3), l'intervention sur le champ politique (4), la personnalisation (5) et l'ancrage urbain (6).

Depuis une vingtaine d'années, le nombre d'organisations de la société civile est allé grandissant, couvrant des domaines très variés. On les compte aujourd'hui par centaines, dans un pays où il n'y a pas si longtemps « l'associationnisme » non officiel était suspect. Les ministères de l'intérieur et du développement communautaire, qui assurent leur tutelle, ne sont guère à même d'avoir une idée exacte de leur nombre, et encore moins de leur effectivité réelle ou de l'adéquation entre les règles qu'elles se sont données et la façon dont elles fonctionnent dans la réalité. Dans un rapport récent réalisé pour le compte de l'Union européenne, il ressort que leur nombre en 2008 varie entre 871 et 1085, selon les sources considérées. Cette incertitude persiste toujours. Elle montre bien que de nombreuses organisations de la société civile restent encore dans l'informel, ou sont devenues informelles, mettant de fait en scène une société civile indomptable.

La tendance à la professionnalisation est une ambition légitime des organisations de la société civile au Niger. Mais du coup, une part importante de leur activité est consacrée à la recherche de fonds dans un contexte où les militants et adhérents ne paient pas toujours de cotisations. Cette professionnalisation a pour conséquence de mettre en dépendance ces organisations vis-à-vis de leurs bailleurs de fonds et réduisent leur autonomie d'action, en termes de libertés et de capacités d'interpellation. Elles deviennent plus de simples opérateurs occupés à exécuter des contrats, qu'à jouer leur fonction classique de militants en toute indépendance et avec tout l'engagement requis.

Sur un autre pan, il faut voir aussi que cette professionnalisation se traduit par l'implication réelle de ces associations et ONG, qui deviennent de plus en plus de réelles pourvoyeuses d'emplois dans un contexte marqué par un chômage endémique des jeunes diplômés. Elles participent donc à la construction d'un secteur extrêmement dynamique, contribuant à sa façon à la croissance économique et palliant l'incapacité de l'Etat de recruter les jeunes diplômés dont le nombre va grandissant.

Cela étant, force est de reconnaître que la tendance actuelle de la société civile va dans le sens de la constitution de grands ensembles associatifs autour de thématiques spécifiques. Ces collectifs sont apparus au cours des années 2000. Initialement c'étaient les syndicats qui se regroupaient dans de grandes centrales. Alors que le monde syndical a été marqué par une démultiplication des centrales, le monde associatif s'est spécifié dans des regroupements pour renforcer ses capacités d'action et réduire son atomisation.

A cet égard, on peut rapporter plusieurs exemples : Collectif des associations pastorales du Niger (CAPAN), Plateforme paysanne (PFP), Collectif des organisations de défense des droits de l'homme et de la démocratie (CODDHD), Réseau des ONG de développement et associations de défense des droits de l'homme et de la démocratie (RODADDHD), Réseau des organisations du secteur éducatif au Niger (ROSEN), Réseau des organisations pour la transparence budgétaire (ROTAB), Collectif des ONG et associations féminines (CONGAFEN), etc. Une telle démultiplication a néanmoins pour effet de renforcer l'opacité qui sévit dans le milieu associatif.

Par ailleurs, il faut admettre que les organisations dites de la société civile ont été caractérisées par leur action progressiste sur le champ politique nigérien. Une telle tendance n'est pas sans lien avec le rôle qu'elles ont joué dans l'enclenchement du processus démocratique. Elles ont été à l'avant-garde des luttes multiformes qui sont venues à bout des régimes autoritaires en place depuis le début des années 1960. Leur intervention dans les arènes politiques est donc éminente, en raison de leurs nombreuses prises de position sur les grands enjeux qui ont marqué la vie politique nationale.

A ce sujet, on peut évoquer l'exemple du rôle qu'elles ont joué à travers la « Coalition qualité équité contre la vie chère » en 2005, dans le cadre de laquelle elles se sont manifestées par leur activisme

contre des aspects du budget qui haussaient la TVA sur certains produits de première nécessité. Elles ont su provoquer de fortes mobilisations dans les grandes villes nigériennes (villes mortes, pays mort) et ont fait revenir le gouvernement sur ses décisions pourtant avalisées par les institutions financières internationales.

Cette tendance à l'intervention sur le champ politique s'est aussi manifestée lors de la crise politique de 2009, née de la volonté du président Tandja de prolonger son mandat. Cette crise a été l'occasion de voir se dessiner de réels clivages politiques au sein de cette société civile nigérienne. En effet, certaines organisations se sont positionnées pour le prolongement du mandat du président de la République en dépit de la position prise par la Cour constitutionnelle ; d'autres se sont engagées aux côtés des forces opposées à cette prolongation. Et il est intéressant de relever que beaucoup d'acteurs de la société civile qui s'étaient opposés à cette prolongation se sont trouvés nommés dans des positions éminentes au sein du régime de transition instauré après le coup d'État du 18 février 2010.

Il faut relever encore la tendance de ces organisations de la société civile à la personnalisation, en raison de l'identification en la personne de leur leader. On constate peu d'alternance à la tête de ces structures qui maintiennent les « pères fondateurs » durant de longues périodes. A terme, cette tendance remet en cause toute la dynamique associative qui caractérise ces organisations et peut provoquer un réel déficit démocratique en leur sein. Il faut enfin reconnaître que les associations nigériennes dites de la société civile ont un ancrage urbain fortement marqué. Les plus visibles d'entre elles ne sont que très peu présentes en milieu rural. Là, on ne trouve que des groupements féminins et de producteurs qui sont souvent mis en place par les projets de développement.

### **Les facteurs favorables à l'implication de la société civile**

Cette évolution a été rendue possible par l'existence de plusieurs facteurs. La démocratisation du système politique en est un, probablement le plus important. Cette démocratisation a favorisé une réelle ouverture des arènes et créé les conditions d'un foisonnement associatif. Nous sommes ici en présence de l'exercice d'une liberté publique reconnue par les textes de la République. Bien que le texte portant régime des associations ait été adopté en 1984 sous le régime d'exception, les régimes issus de la Conférence nationale ont vite fait de libéraliser ce cadre juridique en vue de l'adapter aux nouvelles réalités politiques du pays.

Dans ce cadre juridique favorable – deuxième facteur, plusieurs textes définissent clairement la participation citoyenne comme une condition substantielle du renforcement de la démocratie, de l'État de droit et des droits de l'homme. A côté de la Constitution, cadre normatif de référence, citons le statut général de la fonction publique, le code électoral, la charte d'accès à l'information publique et aux documents administratifs, le régime de la liberté de la presse, le code général des collectivités territoriales, etc. On peut également relever l'existence de plusieurs textes internationaux ratifiés par le Niger, comme la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme, entre autres.

Le repositionnement des bailleurs de fonds constitue un troisième facteur. Au cours de ces dernières années, la coopération au développement s'est fortement transformée. Elle intègre désormais parmi ses partenaires les organisations de la société civile. Le Niger n'échappe pas à cette nouvelle dynamique. Les coups d'État successifs, mais aussi les faibles performances économiques de l'État ont favorisé le repositionnement de certains bailleurs vers la société civile, qui intègre désormais son dispositif d'intervention. Ainsi, de nombreuses organisations de la société civile ont saisi cette opportunité pour s'implanter durablement dans les arènes du développement, concurrençant de fait les services de l'État, qui ont perdu leur monopole en la matière.

A ce sujet, on peut donner en exemple l'action de l'Union européenne, qui promeut depuis la convention de Cotonou un appui systématique à la société civile. Au Niger, cet appui a pris forme à travers le Programme d'appui à la société civile au Niger (PASOC) qui entame aujourd'hui sa deuxième phase. D'autres bailleurs, à l'instar du PNUD, disposent de programmes d'intervention qui appuient diversement ces organisations : renforcement de capacités, commande de services divers...

## Conclusion

Au Niger, au cours de ces dernières décennies, on a observé une réelle effervescence associative. Loin d'être un simple effet de mode, celle-ci marque une mutation importante dans la vie sociopolitique et économique du pays. Evidemment, cette société civile se construit tous les jours avec ses forces et ses faiblesses. Elle acquiert au fil du temps une certaine légitimité et un ancrage social indiscutable qui en font un acteur incontournable et omniprésent. A terme, elle peut favoriser l'émergence de mouvements sociaux solides à même d'offrir aux citoyens nigériens des cadres d'intervention susceptibles d'améliorer leur participation à tous les niveaux. Elle mérite par conséquent d'être mieux cernée dans ses dynamiques réelles.

**Mahaman Tidjani Alou est professeur de science politique à l'Université de Niamey, chercheur au Laboratoire d'études et de recherches sur les dynamiques sociales et le développement local (LASDEL, Niamey), membre du conseil éditorial d'Alternatives Sud (CETRI).**



**Centre tricontinental - CETRI**  
av. Sainte Gertrude 5 à 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique  
Tél: +32 (0)10/48.95.60 - Fax: +32 (0)10/48.95.69  
cetri@cetri.be - www.cetri.be

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles,  
service de l'éducation permanente et de la Province  
du Brabant wallon

